



Prêt banque pour immobilier

Par **fabplessis_old**, le 10/11/2007 à 11:38

Bonjour,

Nous vendons notre appartement et achetons une maison le 1er Février 2008.

Notre banque nous a fait une proposition commerciale. Une autre banque nous en a fait une melleure. Pour s'aligner, notre banquens a proposé de mettre à zéro les indemnités de remboursement anticipé du prêt actuel (l'appartement) au lieu des 3% prévus initialement. Je leur ai demandé de me faire un document signé par la direction de l'agence spécifiant cette offre.

Ma question : Ce document a-t-il une valeur juridique fiable ?

Autrement dit : Pourrais-je faire un recours avec ce document au cas où ma banque veut me faire payer ces indemnités au moment du remboursement du prêt ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **papa tango charly_old**, le 11/11/2007 à 17:26

que vous faut-il de plus ?